

## Claude PAHUD – pionnier de la formation d'éducateur en Suisse

### **Un enfant des années 30**

Je suis né en 1924 à Lausanne. La ville n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. On pouvait jouer au foot dans la rue. C'était presque une vie de village. Mon père était professeur à l'Ecole de commerce. Ma mère, institutrice de formation et mère au foyer. J'ai vécu l'enfance d'un petit garçon des années 30. Dans un climat de crise économique et de menaces de guerre, j'ai reçu une éducation traditionnelle dans une atmosphère de grande liberté. Ce patrimoine est constitutif de ce que je suis devenu. Je n'ai pas été un adolescent très obéissant. Je consacrais beaucoup de temps au scoutisme au détriment de l'école. D'autant que, sur le plan scolaire, j'étais mal orienté. Mes goûts me portaient vers la voie littéraire et artistique et j'avais été embarqué dans la filière scientifique qui me conduisit à un bac es sciences, en dépit de la médiocrité de mes aptitudes dans ce domaine. J'ai dû m'y mettre à trois fois pour obtenir la maturité. Je ne garde pourtant pas un mauvais souvenir de ma carrière scolaire sans doute parce que ma vraie vie était ailleurs : dans le scoutisme, le théâtre et le sport.

A l'université, j'ai fait le choix des sciences pédagogiques en raison des intérêts que j'avais pu expérimenter dans le cadre scout. En 1944, alors que je faisais mes premiers pas à la radio, m'inscrire à l'université faisait aussi plaisir à mes parents qui n'avaient même pas encore la radio. J'ai mené mes études universitaires de manière tout à fait secondaire par rapport à mes activités radiophoniques, théâtrales et scoutées, à tel point qu'il m'a fallu cinq ans au lieu de trois pour obtenir ma licence. En revanche, j'ai développé et approfondi à loisir mes appétits sociaux, pédagogiques et artistiques.

### **Scoutisme, radio et politique**

Beaucoup plus que l'école, le scoutisme m'a appris la vie. Il a nourri mes intérêts sociaux, pédagogiques et sportifs, m'a appris à prendre des responsabilités et m'a révélé mes aptitudes à entreprendre. Mon expérience radiophonique d'une quinzaine d'année a aussi été un élément déterminant dans ma formation. J'étais très jeune ; je n'avais pas 20 ans quand je suis entré à la radio. La rencontre et la fréquentation des hommes, des idées, des événements de la vie du monde proche et lointain ont été puissamment formateurs. La radio était le moyen de contact direct avec la population. La télévision n'existait pas. J'ai eu le privilège de faire partie de l'équipe de la Chaîne du bonheur, l'émission sans doute la plus populaire de ce qu'était Radio-Lausanne à l'époque. Mes activités théâtrales ont été, elles aussi, l'occasion de rencontres, de découvertes et d'apprentissage féconds.

Au milieu des années 50, je me suis engagé en politique. J'étais conscient que pour faire évoluer un certain nombre de choses sur le plan social, il fallait prendre en compte la dimension politique. Pour faire de la politique, dans notre démocratie helvétique, il faut s'engager dans un parti. J'ai choisi le parti libéral qui comptait dans ses rangs des gens de valeur, attachés à des principes de liberté et de responsabilité qui rejoignaient les miens, inspirés des philosophes vaudois Alexandre Vinet et Charles Secrétan. Il y a une liaison étroite entre ce libéralisme et le protestantisme. L'un et l'autre mettent l'accent sur la primauté de la personne sur le collectif, sur l'engagement et la responsabilité individuels. Cette conception de l'homme, selon des philosophes du XXème siècle comme Emmanuel Mounier ou Denis de Rougemont, concilie en la personne ses besoins individuels et collectifs. Ce

libéralisme n'a strictement rien à voir avec le néolibéralisme économique et totalitaire qui déploie ses méfaits dans le monde d'aujourd'hui.

Je ne suis pas un homme de parti au sens péjoratif du terme. Pendant les 21 ans qu'a duré mon mandat au Grand Conseil du Canton de Vaud, j'ai entretenu des rapports non seulement de courtoisie mais souvent de respect amical avec des gens de tous bords. J'ai toujours privilégié la reconnaissance de la valeur de l'être humain aux discours et aux idéologies. J'ai essayé de faire entendre la voix de ceux qui n'en n'ont pas dans les rangs libéraux, de montrer à mes collègues ce qu'était la réalité des gens en difficulté. J'ai donc été un libéral atypique. Je crois néanmoins avoir su me faire entendre au sein du groupe auquel j'appartenais, peut-être par mes qualités d'écoute, de respect et d'intérêt pour les autres. Sans doute ai-je su me faire apprécier puisque j'ai été élu à la présidence du Grand Conseil en 1973.

### **L'absence de personnel éducatif formé**

En 1950, ma femme Monique née Veillard avait été engagée au Châtelard, une maison d'éducation pour filles de la région lausannoise dirigée par Heidi et Georges Baierlé. Monique était assistante sociale diplômée de l'Ecole sociale de Genève et portait un intérêt particulier à ce qu'on appelait à l'époque le service social interne, c'est-à-dire les maisons d'éducatives. Nous avons donc vécu dans l'internat même, avec ses contraintes et ses côtés positifs pendant un an. C'est ainsi que nous sommes entrés dans ce domaine que l'on commençait à nommer l'éducation spécialisée.

Nos amis Baierlé, à l'instar de leurs collègues directeurs et directrices de maisons d'éducation en Suisse romande, se heurtaient au problème lancinant d'un personnel peu ou pas formé, parfois pervers et confronté à des conditions de travail difficiles. Il serait toutefois injuste de jeter la pierre à l'ensemble des personnes qui œuvraient dans ce domaine. Ils faisaient avec les moyens du bord et étaient souvent d'une extrême bonne volonté. Néanmoins, la qualité du travail éducatif était déficiente dans les maisons d'éducatives du canton de Vaud et, d'une manière générale, dans toute la Suisse romande. Dans les cantons catholiques, les institutions religieuses se heurtaient aux mêmes problèmes. La vocation religieuse ou laïque, la bonne volonté et l'amour des enfants sont des conditions nécessaires mais non suffisantes pour exercer le métier d'éducateur pour enfants et adolescents en difficulté. Il fallait donc une formation adaptée à la profession telle qu'elle se pratiquait à l'époque, c'est-à-dire en internat, partageant la vie de l'enfant ou de l'adolescent, 24 heures sur 24. Lorsque l'idée de créer une école destinée à former le personnel pour les maisons d'éducatives a été proposée par les Baierlé en février 1953, nous étions prêts, Monique et moi, à répondre à l'appel qui nous a été lancé.

Je fus désigné officiellement mais nous étions clairement identifiés comme couple, capable de conduire, à deux, ce projet. Pour ma part, j'avais une licence en sciences pédagogiques, une forte expérience scout et une pratique de dix ans d'enseignement des techniques de l'art dramatique dans un collège secondaire. J'avais également acquis, grâce à mes activités radiophoniques, une popularité enviable. Ces éléments militaient en notre faveur, d'autant que Monique était la fille du juge Maurice Veillard, qui fut le premier juge des mineurs du canton de Vaud de 1942 à 1964. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Maurice Veillard a créé le Cartel romand d'hygiène sociale et morale en 1918. Cet organisme, qui n'existe plus aujourd'hui, rassemblait toute une série d'initiatives prises aussi bien dans le domaine de l'hygiène sociale que de l'éducation populaire. Il a été l'un des créateurs de Pro Familia, de la Ligue contre la tuberculose, etc. Il a contribué tout au long de sa vie à la construction de l'édifice social du canton de Vaud et de la Suisse romande.

Le juge Veillard avait une bonne connaissance du réseau romand des maisons d'éducatrices, des services sociaux et médico-pédagogiques. Il était membre du comité de l'école sociale de Genève. Il a donc largement utilisé sa proximité du milieu juridico-socio-éducatif pour mobiliser des personnalités de toute la Suisse romande autour du projet de formation d'éducatrices. Un comité d'initiative s'est donc constitué, à l'appel de trois personnages-clés: Marie-Louise Cornaz, directrice de l'École d'études sociales de Genève, le docteur Jacques Bergier, médecin-chef de l'Office médico-pédagogique vaudois et Maurice Veillard. Dès le départ, le projet visait à former des gens de toute la Suisse romande. En 1953, le comité me désigne comme porteur du projet avec pour missions de recruter des élèves, trouver des locaux, de l'argent et bâtir un programme. Entre le moment où l'idée a été lancée et l'ouverture de l'école, il s'est écoulé 14 mois.

### **Les expériences françaises**

Notre principale source de documentation est venue de France. Les premières écoles d'éducatrices françaises se sont ouvertes en 1941 à Toulouse et en 1942 à Montesson. C'était la guerre et l'occupation, avec pour séquelles des enfants abandonnés, délinquants, des pères absents, des familles déchirées. Celles et ceux qui, en France, ont pris l'initiative de créer des lieux de formation d'éducatrices venaient du scoutisme, des Âmes vaillantes, des CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et des chantiers de jeunesse du gouvernement de Vichy. Les écoles d'éducatrices sont issues de ce terreau. Cette référence nous parlait et nous plaisait.

Nous sommes allés sur place rencontrer les acteurs de ces lieux de formation. A Paris, en décembre 53, pour faire la connaissance de Paul Lutz, directeur du service de l'éducation surveillée au Ministère de la Justice, de Henri Michard directeur du Centre de formation et d'études de Vaucresson, du juge Jean Chazal (qui servit de modèle à Gilbert Cesbron pour le personnage de juge des enfants dans son roman « Chiens perdus sans collier »), de Henri Joubrel, écrivain, ancien juge des mineurs, co-fondateur en 1951 de l'AIEJI (Association internationale des éducatrices de jeunes inadaptés). Nous avons visité l'École de Montesson, le centre de formation de l'éducation surveillée de Savigny-sur-Orge. Nouveau voyage en février 1954 (en coccinelle et sous tente !) pour visiter les écoles de Lyon, de Toulouse, de Montpellier, rencontrer les directeurs d'établissement et confronter nos idées avec leurs expériences. Nous sommes revenus de ces périple avec un certain nombre de convictions et de modèles possibles en tête.

### **Internat et présélection**

Deux modèles se dégageaient : le modèle universitaire et le modèle professionnel. A l'université (Lyon, Montpellier), les participants devaient remplir les conditions habituelles d'entrée à l'université, soit le baccalauréat, et vivaient leurs études en suivant des cours entrecoupés de stages de durée variable. Dans l'autre modèle (Toulouse, Montesson), les conditions d'admission étaient plus souples et le régime des études était celui de l'internat.

Les élèves étaient donc appelés à expérimenter la même vie que celle des enfants et adolescents dont ils auraient la charge. Le statut du personnel éducatif impliquait d'habiter sur place, de vivre avec l'enfant l'ensemble des moments et des actes de la

---

vie quotidienne. Ce critère était pour nous déterminant. Les notions de dynamique de groupe, de pédagogie de groupe commençaient à émerger. Avec l'internat, on ne faisait pas que suivre des cours *ex-cathedra* sur la dynamique de groupe mais on « faisait » du groupe, on le vivait dans ses tensions, ses tracasseries et ses bonheurs. Le modèle de l'internat a donc eu notre faveur et celle du comité d'initiative. Il répondait aussi à notre volonté d'accueillir des élèves de toute la Suisse romande, en leur offrant la possibilité d'habiter sur place.

Quant aux matières enseignées, la psychologie, la psychopathologie, la pédagogie, l'histoire de l'éducation, le droit, la sociologie figuraient au programme ainsi que des enseignements dans le vaste domaine des activités de loisirs (éducation physique, sports, initiation artistique, jeu dramatique, etc.) A l'époque, le temps de loisirs était souvent prioritairement occupé par le ménage et les travaux des champs. Le plan d'études faisait une large place aux stages. La deuxième année en comportait deux, de six et quatre mois. La troisième année était consacrée à la pratique professionnelle et à la rédaction d'un mémoire, double condition d'obtention du diplôme.

Notre public-cible était les mouvements de jeunesse (Scouts, Union chrétienne, jeunesse paroissiale). Un dispositif exigeant de sélection a été mis en place, dans le but notamment d'écarter des pédophiles potentiels car plusieurs maisons d'éducation romandes avaient connus de graves affaires de ce type. Le dispositif comprenait le dépôt d'une autobiographie, un examen de culture générale, un entretien avec le directeur, un entretien psychiatrique et un stage probatoire. L'entretien avec le directeur avait pour but d'apprécier les motivations, l'expérience et les capacités du candidat à travailler avec des enfants à problèmes. L'entretien psychiatrique visait à repérer d'éventuelles contre-indications. Concernant les titres requis à l'admission, nous avons d'emblée mis sur pied d'égalité le baccalauréat, le diplôme de culture générale ou de commerce, le certificat d'un apprentissage d'au moins trois ans ou une formation jugée équivalente. Je tenais fermement à cette ouverture, convaincu que les expériences humaines de l'apprentissage constituent un bagage souvent plus riche qu'une scolarité secondaire supérieure. Ainsi, j'ai pu accepter des candidats au bénéfice d'un apprentissage à la poste ou aux CFF et même un marin qui avait fait le mousse pendant trois ans. Aujourd'hui, dans le système HES, prétendre devenir travailleur social avec à la base un CFC revient à s'engager dans un véritable parcours du combattant. Le 3 mai 1954, les dix premiers élèves franchissent le seuil des locaux de fortune de l'école, située dans les hauts de Lausanne, et logeront pendant deux ans dans des conditions plus que précaires.

### **L'école « Pahud »**

Pendant les dix premières années, l'école a été une section décentralisée de l'école sociale de Genève qui formait des assistants sociaux, des bibliothécaires mais pas d'éducateurs. En 1964, notre Centre de formation d'éducateurs fusionne avec l'Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices<sup>2</sup> de Lausanne, fondation Curchod pour donner naissance à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP). L'école compte alors trois sections : éducateurs, service social, jardinières d'enfants. Officiellement, l'école n'a jamais été « l'école Pahud ». Mais le langage populaire a simplifié et personnalisé les vocables « Centre de formation » et EESP. En 1965, l'EESP a accueilli une école d'ergothérapie, première du genre en Suisse romande, puis, en 1968, une formation en emploi d'animateurs de jeunesse et, en 1972, une formation

---

<sup>2</sup> Il s'agissait de jardinières d'enfants.

en emploi de maîtres socioprofessionnels. Par la suite, les formations de chefs de stage (praticiens-formateurs) et de superviseurs viendront également s'ajouter. A la fin des années 60, l'école occupait sept lieux différents dans la ville, le statut du personnel était précaire et empirique, l'écolage (Fr. 1000.-/an) beaucoup trop élevé. Il fallait de l'argent pour apporter des réponses à ces problèmes. Nous souhaitions faciliter l'accès à l'école et la rendre plus compétitive par rapport à d'autres formations. Jusque-là, l'école était financée par des subventions cantonales aléatoires et irrégulières, une modeste subvention fédérale, une subvention de l'AI et le produit des écolages. C'était très incertain et je devais chaque année aller faire la tournée des cantons pour récolter de l'argent. Nous avons donc imaginé une convention de financement intercantonal qui déterminait le montant annuel à verser par les cantons signataires *au prorata* du nombre d'élèves en formation et de celui des anciens élèves travaillant sur leur sol. Cette convention a été signée en 1972 par les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. Le Jura y a adhéré dès son entrée en souveraineté. Ce nouveau mode de financement nous a permis de donner un statut convenable au personnel et de diminuer spectaculairement l'écolage en passant de 1000 à 100.- par année. Grâce à un généreux don anonyme de Fr. 400'000.-, deux fonds ont pu être créés : l'un pour le perfectionnement des cadres de l'école et l'autre nous permettant d'obtenir des prêts bancaires pour construire un bâtiment, avec l'aide de l'Etat de Vaud et de la Commune de Lausanne. Le nouveau bâtiment de l'école a été opérationnel en 1973.

### **La première convention collective**

La situation des éducateurs spécialisés était plus que précaire au début des années 50, aussi bien sur le plan moral que financier. Avant même les débuts de l'école, nous étions convaincus, ma femme et moi, de la nécessité d'améliorer substantiellement les conditions de travail de celles et ceux que nous allions former. Grâce à la relation amicale établie avec Henri Joubrel, cofondateur de l'Association internationale des jeunes inadaptés (AIEJI), nous avons suscité la création, en 1957, de l'Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés (AREJI). Henri Joubrel a su m'engager dans l'AIEJI comme membre du conseil d'administration, puis comme vice-président et président de 1978 à 1986.

L'AREJI a organisé un congrès international à Lausanne en 1968, un deuxième en Suisse romande en 1974 et a produit un projet de convention collective de travail. Convaincre les gens dans ce pays et dans le milieu des institutions d'entrer en matière sur le principe d'une convention collective n'a pas été facile. Les maisons d'éducatrices étaient – et le sont encore dans leur grande majorité – des institutions privées, gérées par des comités composés de gens de la « bonne société », de notables, venant souvent des milieux d'église et pour lesquels l'idée d'une convention collective était associée, si ce n'est au communisme, en tout cas, au syndicalisme. Il a donc fallu mener un combat culturel pour convaincre le monde de l'éducation spécialisée d'améliorer le statut du personnel en diminuant le temps de travail et en augmentant les salaires.

Heureusement, dans le canton de Vaud, l'AVOP (Association des œuvres privées pour enfants et adolescents) stimulée par son président Jacques Besson, accepta, non sans débat, d'entrer en matière. En 1960, un projet de convention est sur pied et accepté par les partenaires sociaux. Il est demandé à l'Etat de Vaud d'en assumer les conséquences financières. Au terme de deux ans de travail et d'innombrables séances, un accord est trouvé. La toute première convention collective de travail dans le domaine des professions sociales est signée en juillet 1962. Je suis très fier

d'avoir pu en être l'un des artisans. Elle s'appliquait aux éducateurs travaillant dans les institutions vaudoises. Mais Neuchâtel a suivi puis le Valais, Genève et Fribourg. On commence aujourd'hui à songer, dans le canton de Vaud à une convention collective regroupant l'ensemble du personnel para-public.

La convention collective a été un élément déterminant du processus de professionnalisation de l'éducateur spécialisé car elle revêt une signification symbolique de reconnaissance morale et matérielle. De plus, elle a eu des répercussions spectaculaires sur les prix de pension payés par les collectivités publiques et donc sur la politique sociale en la matière.

### **Evolution de la profession d'éducateur**

Les méthodes et les pratiques de la profession d'éducateur ont évolué au gré des tâtonnements, des recherches, des effets de modes et des événements. La fermeture de l'internat en 1974, par exemple, est étroitement liée à la libération des mœurs des années 60. Les « tabous » respectés jusque-là ne l'étaient plus. Parallèlement, les externats éducatifs se développaient, l'action éducative en milieu ouvert aussi. Les éducateurs vivant sur leur lieu de travail devenaient rares. La fermeture de l'internat a été décidée à la suite d'un sondage d'opinion. Ceux qui y restaient favorables étaient ceux qui l'avaient vécu ! Nous nous sommes alors efforcés de compenser les vertus formatrices de l'internat par des stages et des camps pour faire vivre aux étudiants la vie du groupe.

Quant aux contenus de la formation, on a assisté à l'émergence du casework, du group work, de la pédagogie du groupe, du courant non-directif rodgérien, de l'observation directe du comportement, etc. Le terme « technicien » de l'enfance inadapté est apparu dans les années 70. Je n'ai pas aimé ce mot car, à mon sens, la base de compétences liées à la personnalité est primordiale. Les connaissances, les outils et les techniques tendent, ensuite, à la mise en valeur du patrimoine de fond. Par ailleurs, de la primauté de la psychologie, on est passé à celle de la sociologie. Un cours sur la sociologie des institutions, par exemple, n'existait pas à l'époque. Avec le recul et l'expérience, cela est devenu possible. On est perpétuellement en recherche d'une méthodologie transmissible de l'éducation spécialisée.

Le système HES a sans doute contribué à structurer les contenus, essentiellement dans le domaine théorique. Il me semble toutefois que nombre d'éléments tels que l'initiation artistique, les travaux manuels, l'éducation physique, sont renvoyés à la formation continue alors que pour nous, ils s'inscrivaient à l'évidence dans la formation de base. Les camps d'été et d'hiver, par exemple, étaient des moments intenses d'apprentissage car il fallait concevoir, argumenter, organiser et mettre en œuvre un projet pédagogique du début à la fin. Quant à la pratique du théâtre, elle peut être aussi un levier éducatif de premier ordre. Le sens que nous entendions donner à la formation était l'apprentissage du « vivre et faire avec », caractéristique fondamentale et spécifique du travail de l'éducateur spécialisé.

### **A l'heure des critiques**

Les principales critiques qui m'ont été adressées ont été le fait de membres de mon propre parti politique. Ils m'ont reproché de ne pas engager à l'école des gens proches de mes idées. Autrement dit, de contribuer à former des gauchistes et des chômeurs. Pour ce qui est des chômeurs, je pouvais aisément apporter la preuve du contraire. Quant à mes collaborateurs, j'ai engagé, en effet, des personnes qui proposaient des modèles d'analyse des problématiques sociales différents de ceux de la majorité. L'exemple d'Antoinette Stauffer, assistante sociale, me vient à l'esprit.

Nous l'avions chargée de cours sur les méthodes de travail social. Sa vocation sociale s'était nourrie de sa foi et de son engagement dans les unions chrétiennes qui l'avaient conduite à s'engager au Conseil communal de Lausanne dans les rangs du Parti ouvrier et populaire. Un membre du Conseil de l'école, représentant de la Municipalité, socialiste, s'était indigné de cet engagement. A ses yeux, il était inconcevable qu'un député libéral ait pu faire d'une communiste l'une de ses collaboratrices ! Pour ma part, j'estimais que le critère de l'appartenance politique ne devait pas guider le choix des collaborateurs de l'école. Dans une formation d'adulte qui se doit d'être aussi diversifiée, complète et ouverte que possible, il est essentiel de faire appel à des gens de milieux, d'opinions et de conceptions différentes de l'homme en société. Mon milieu naturel était porteur d'un modèle de charité de type paternaliste et philanthropique. D'autres modèles existent et présentent de solides fondements philosophiques et éthiques. Les critères d'engagement de mes collaborateurs ont été la qualité de leur formation, de leur pratique professionnelle et de leurs aptitudes pédagogiques, au-delà de leur couleur politique.

### **Le contexte de l'après-guerre**

L'école est née au début des années 50. C'était l'après-guerre et la découverte encore toute récente des camps de la mort. Entré à Radio-Lausanne en 1944, j'ai vu, entendu, assisté à des interviews de personnes rescapées. Ces visages et ces témoignages sont impossibles à oublier. Pendant mes périodes de service militaire, durant la mobilisation, j'ai vu les effets de l'alcool, les dégradations familiales, les attitudes indignes à l'égard des femmes. J'ai mesuré la capacité de tout homme, dans certaines circonstances, à commettre des crimes. Ces constats qui, à mes yeux, illustraient ce qu'on découvrait enfin sur les camps de la mort, m'amènèrent à mettre en doute le concept d'obéissance que l'on devrait inconditionnellement aux aînés, aux chefs, aux autorités, à ceux qui savent, ainsi que cela m'avait été inculqué.

La paix retrouvée représente la fin des horreurs, l'ouverture des frontières, le rétablissement des communications et des échanges, dans tous les domaines. L'assurance vieillesse et survivants est acceptée en 1947 alors qu'elle avait été refusée pendant des décennies. Ce vote est le symbole du climat de solidarité survivant aux années de la mobilisation. Dans la foulée, l'assurance-invalidité, puis la révision de l'assurance-chômage ont été acceptées. Il y a donc eu des réveils dus à la paix retrouvée sur le plan de la politique sociale comme dans d'autres domaines. C'est dans ce mouvement d'espérance, de foi en l'avenir, de volonté de construire que le projet de former des éducateurs spécialisés a pu se développer. Cela ne minimise pas le rôle des personnes car il a bien fallu des acteurs pour prendre les choses en main. Mais le contexte général a été propice à la création, à l'imagination, à la rénovation. Encore fallait-il savoir utiliser ce mouvement en lui donnant un sens et une direction.

### **Un pionnier avec d'autres**

A chaque époque et dans tous les domaines, des gens émergent et peuvent se dire pionnier de quelque entreprise. Pour ma part, le rôle de ma femme a été absolument déterminant. Elle savait me remettre en question, pondérer mes jugements, stimuler mes initiatives. D'avoir été deux à singulièrement contribué à la réussite de ce projet caressé et réalisé en commun. Si le terme de pionnier peut être utilisé, il doit donc être partagé car je n'ai pas le sentiment d'avoir inventé beaucoup de choses. J'ai surtout su développer des capacités, des idées, exploiter des expériences. J'ai

beaucoup appris de mes collègues de travail, des étudiants, des pratiques et des recherches des professionnels du travail social car mon propre bagage était léger dans ce domaine.

J'ai su mettre en valeur des qualités personnelles telles que le goût d'entreprendre, des capacités à communiquer, enthousiasmer, convaincre. Je crois avoir su m'entourer de personnes de qualité et favoriser leur épanouissement en leur ouvrant de larges champs d'activité, dans un climat de grande liberté. J'ai eu l'envie de faire quelque chose. A partir de là, le « faire » peut prendre des formes très diverses. Ce qui me réjouit, aujourd'hui, à 86 ans, c'est que les professions sociales ont conquis pignon sur rue, avec ce que ce statut comporte de responsabilités envers la collectivité. Et je suis fier d'avoir pu y contribuer mais le champ des conquêtes reste largement ouvert.

## **Bibliographie**

*Aux sources de la formation des éducateurs spécialisés*, C. Pahud, G. Rochat, Y. de Saussure, Lausanne, Editions IES & EESP, 1972.

*La passion d'éduquer*, G. Heller, P. Avanzino, P. Brossy, C. Pahud, Lausanne, Editions Cahiers de l'EESP, 2004.

*Histoire(s) de Vie(s)*, Claude Pahud, Editions A la Carte, Sierre, 2009. (Ne se trouve pas dans le commerce)

*Claude Pahud-Veillard et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques*, DVD, Association Films Plans-Fixes, case postale 1002, Lausanne, 2008.

*Qui connaît Claude Pahud ?*, VIDEO et DVD, Service audio-visuel, EESP, 1988.